

7.—DISTRICT DU MANITOBA.

BUREAU DE L'ANALYSTE PUBLIC.

WINNIPEG, MANITOBA, 1er février 1888.

Au commissaire du revenu de l'intérieur,
Ottawa.

Monsieur, — J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur les échantillons de liqueurs, substances alimentaires et drogues, que j'ai examinés dans le cours de l'exercice terminé le 30 juin 1887.

Il m'a été soumis dans le cours de la période quatre-vingt-neuf échantillons. J'en ai rapporté quatre-vingts comme purs et neuf comme falsifiés, selon le tableau suivant :—

Nature.	Pur.	Falsifié.	Total.
Poudres à pâte.....	4	4	8
Beurres.....	25	25
Crème de tartre.....	3	3
Lait.....	34	2	36
Bicarbonate de soude.....	2	2
Carbonate de soude.....	2	2
Vinaigre.....	2	1	3
Vins blancs et Bordeaux.....	10	10
Total.....	80	9	89

Beurre.

Vingt-cinq échantillons m'ont été présentés : trois de Brandon, trois de Qu'Appelle, trois de Calgary, et seize de Winnipeg. Tous ont été trouvés normaux.

Poudres à pâte.

Sur huit échantillons, quatre étaient falsifiés, quelques-uns contenant de grandes quantités de matières insolubles, chaux et alumine. Les quatre autres étaient exempts de pareilles impuretés, ou pour mieux dire, de pareilles falsifications frauduleuses et nuisibles.

Crème de tartre.

Toute pure et de qualité supérieure.

Lait.

Trente-six échantillons ont été examinés : deux de la ville avaient été coupés. Les échantillons venus de Brandon, de Qu'Appelle et de Calgary étaient tous purs.

Bicarbonate et carbonate de soude.

Deux échantillons de chacune de ces drogues ont été examinés. Les carbonates étaient conformes à la pharmacopée, mais les bicarbonates ne satisfaisaient pas au type.

Vinaigre.

Sur trois échantillons, deux étaient purs et exempts d'impuretés métalliques ; le troisième contenait trop d'acide sulfurique.